

PROCEDURE « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET COMPETENCES »

Code	PRO-08
Version	С
Date	02/08/2016

Validation

Noms & prénom	Fonction	Date	signature
M. HAMMADI Mohamed	PDG	24/11/2016	Président Directeur Général Mr HAMMADI Mohamed

Suivi des modifications

Version	Date	Modifications		
Α	30/04/2012	Création de la procédure		
В	23/09/2013	Nouvelle organisation de l'entreprise		
С	12/07/2016	Refonte SMI – passage aux nouvelles versions		

Code procédure : PRO-08	Version : C	Date :12/07/2016

1. Objet

Le but de la présente procédure est de définir les modalités de gestion des ressources humaines et des compétences au sein de COSIDER Construction à l'exception des cadres dirigeant.

2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à l'ensemble du personnel de COSIDER Construction.

3. Documents de référence

Cette procédure fait référence aux :

- Budget,
- Règlement intérieur,
- Textes réglementaires en vigueur,
- Code de travail,
- Convention collective.

4. Terminologie & définitions

Les abréviations suivantes sont utilisées pour désigner :

- **DG**: direction générale
- **DRHF**: direction des ressources humaines et formation
- RH: ressources humaines
- **ANEM**: agence nationale de l'emploi
- **Compétence**: Combinaison de savoirs, de savoir-faire et de savoir être mobilisables dans une situation professionnelle donnée pour atteindre un résultat selon des critères prédéfinis.
- CDD : contrat de travail à durée déterminée.
- CDI: contrat de travail à durée indéterminée.

5. Responsabilités

Le DRHF, le personnel agissant sous sa tutelle ainsi que les responsables des RH au niveau des sites, sont responsables, chacun à son niveau, de l'application de la présente procédure.

Le pilote RHF s'assure du respect des dispositions prévues dans la présente procédure.

6. Contenu

6-1: Expression et étude du besoin

Les besoins en personnel sont exprimés par toutes les structures lors de l'élaboration du budget prévisionnel de l'exercice « n+1 » en fonction du plan de charge. Il peut aussi être exprimé en dehors du budget mais doit être dûment justifié à travers une demande documentée.

Les besoins sont validés par le responsable hiérarchique.

6-2 : Recrutement

Dans le respect des dispositions légales en la matière, la prospection et la sélection du personnel à recruter sont assurées par la structure des ressources humaines concernée.

Les exigences (compétences) du poste sont définies dans des fiches de poste.

Code procédure : PRO-08	Version : C	Date :12/07/2016

Lorsqu'il s'agit d'un recrutement interne, les responsables de structures proposent les candidatures du personnel remplissant les critères, en concertation avec la DG. Ensuite une sélection est effectuée et le candidat retenu sera installé dans son nouveau poste de travail avec une décision d'affectation, comprenant une période d'essai. Une matrice de polyvalence des postes peut être également consultée dans ce cas.

Le PDG statut pour certains postes de hautes responsabilités.

Dans le cas où aucun postulant ne remplit les conditions requises, il est fait appel au recrutement externe.

Une offre d'emploi est établie et transmise à l'ANEM de la localité de la circonscription administrative. Une sélection est effectuée parmi les candidats, sur la base :

- Des exigences du poste à pourvoir,
- D'un dossier,
- D'un entretien préliminaire réalisé par la RH du site et la structure bénéficiaire,
- De la qualification (des essais pour les postes spécifiques sont souhaitables), ...

Une fiche de candidature est renseignée. Pour certains postes (maitrise et plus), une fiche d'évaluation de l'entretien du candidat est établie avec un avis des RH et transmise à la DG pour approbation. Cette fiche est renseignée en collaboration avec la structure bénéficiaire.

Dans le cas positif, le candidat doit compléter son dossier administratif y compris les certificats médicaux. Un contrat de travail est signé mentionnant la période d'essai prévue.

6.2: Mise en situation (installation)

Le nouveau recruté est mis en poste par son responsable hiérarchique et le RH du site. Il lui est remis :

- Copie du contrat,
- Fiche de poste,
- Lettre d'engagement,
- Règlement intérieur,
- EPI éventuellement, ...

Suite à cela, il lui est indiqué verbalement les horaires de travail, le lieu de travail, ...

La période d'essai est établie à base d'une fiche de circuit renseigné par la hiérarchie du tenant du poste.

La période d'essai est soit concluante donc le candidat est retenue soit non concluante est il est mis fin a ses fonctions.

6.3: Gestion RH

La gestion des RH se fait sur trois volets :

a. Volet social:

Un suivi est assuré par le service social et qui se résume à :

- Déclaration sociale (CNAS, ...),
- Visite médicale,

Code procédure : PRO-08 Version : C Date :12/07/2016

- Congé de maladie,
- Accident de travail,
- Retraite.

b. Volet administratif:

Un suivi est assuré par le service personnel. Le dossier administratif de la nouvelle recrue est constitué (date de recrutement, poste occupé, contrat de travail, ...).

La gestion du dossier du personnel traite de tous les aspects courants :

- État civil : naissance, décès, mariage, ...
- Assurance sociale (CNAS): immatriculation, frais médicaux, accidents de travail, ...
- Carrière : contrats, avancement, ...
- Congés : annuels, exceptionnel, ...
- Discipline : absences non justifiées, faute professionnelle, ...
- Santé : arrêt de travail, accidents de travail, médecine de travail, ...
- Éducation : titres, diplômes, formation, ...

c. Volet rémunération :

Un suivi est assuré par le service paie :

- Paie,
- Déclarations fiscales, sociales,
- Carrière.

6.4 : Suivi des compétences

a. Entretien individuel:

L'opération d'évaluation des compétences commence par la diffusion d'une note générale d'information adressée aux responsables concernés.

L'évaluation des compétences par rapport aux exigences du poste occupé au sein de COSIDER Construction, se fait par des entretiens individuels. Ils sont matérialisés par une « fiche d'évaluation » renseignée par la hiérarchie directe (système pyramidal).

Les critères d'évaluation sont :

- Maitrise du métier
- Relations professionnelles (Communication, travail en équipe)
- Respect des consignes de travail (HSE et autres)
- Réactivité aux directives hiérarchiques
- Sens de l'initiative/responsabilités
- Assiduité

La fiche d'évaluation mentionne au recto les explications nécessaires pour assurer une objectivité de l'évaluation et doit être signée par la personne concernée.

L'opération de l'évaluation annuelle des compétences doit être clôturée au plus tard le premier trimestre de l'année en cours pour l'année écoulée.

Code procédure : PRO-08	Version : C	Date :12/07/2016

b. Analyse des fiches d'évaluation des compétences

Les fiches renseignées et signées sont transmises à la structure des ressources humaines pour consolidation et analyse.

La DRHF fait une synthèse de l'ensemble de ces fiches et propose les actions adéquates pour répondre aux manques de compétences éventuelles constatées.

Les actions pouvant être proposées sont :

- Formation,
- Sensibilisation,
- Réaffectation vers des postes plus adéquats,
- Tutorat (coaching)
- Promotion.

L'analyse fait ressortir les statistiques relatives aux compétences internes. Les statistiques sont données par :

- Catégorie professionnelle
- Critère d'évaluation
- Et globalement

Les résultats de l'opération de l'évaluation des compétences sont portés dans un rapport transmis à la DG. Ce rapport sera présenté et discuté en revue de direction.

6.5: Formations

a. Identification des besoins et établissement du plan de formation:

Les structures identifient leurs besoins en formation, tenant compte des demandes émanant de leur personnel et des exigences de certains postes. Une fiche d'identification est utilisée à cet effet.

L'évaluation des compétences constitue une source de besoin en formation.

La DRHF traite ces demandes et établit un planning de formation qu'elle présente à la DG pour approbation.

Des formations immédiates, de courte durée, du type séminaire ou journée d'étude, peuvent être retenues hors plan de formation. Toutefois elles doivent être validées par la DG.

b. Prospection et sélection de l'organisme formateur :

Une demande de prestation de formation est établie et approuvée par la DG. Elle est lancée dans le respect de la procédure des achats.

Lors de la commission de sélection et d'analyse, il est recommandé d'accorder la priorité aux organismes de formation ayant donné satisfaction antérieurement

En cas d'impossibilité de choix, le DRHF peut orienter la décision de sélection.

Code procédure : PRO-08	Version : C	Date :12/07/2016
code procedure . Pro-00	Version . C	Date .12/0//2010

Si le choix n'a pas pu se faire, la DRHF a toute autorité de sélectionner un organisme de formation répondant aux besoins identifiés.

Lorsqu'il s'agit de formations spécifiques, l'entreprise a recours aux écoles spécialisées.

c. Evaluation de la formation :

Suite à la réalisation de la formation, une évaluation à « chaud » est effectuée (fiche d'évaluation de la formation).

L'analyse des fiches d'évaluation des formations réalisées est effectuée par les responsables des différentes structures concernées et transmise à la DRHF, qui après vérification de son contenu définit les niveaux de satisfaction de la formation suivant le barème :

A : Satisfaisant

B: MoyenC: Passable

• D : Non satisfaisant

d. Synthèse et enregistrement de la formation :

Une fiche d'évaluation à « froid » (3 mois après le déroulement de la formation) est alors renseignée par sa hiérarchie directe.

L'évaluation des actions de formation de masse se ferons sur la base d'un PV établit par le responsable du chantier

Ces fiches sont ensuite transmises à la DRHF qui élabore une synthèse (bilan).

6.7 : Cessation de la relation de travail

La cessation de travail sera prononcée dans les cas suivants :

- Départ en retraite,
- Démission,
- Licenciement, à caractère disciplinaire / compression d'effectifs.
- Abandon,
- Décès.....etc.

La réglementation en vigueur traite ces cas. La DRHF est tenu de respecter les exigences réglementaires et légales.

Code procédure : PRO-08	Version : C	Date :12/07/2016

7. Liste des enregistrements

Annexe	Intitulé de l'enregistrement	Codification	
01	Fiche de poste	PRO-08-ENR-01	
02	Matrice de polyvalence	PRO-08-ENR-02	
03	Contrat de travail	PRO-08-ENR-03	
04	PV d'installation	PRO-08-ENR-04	
05	Fiche d'appréciation période d'essai	PRO-08-ENR-05	
06	Décision de confirmation de la période d'essai	PRO-08-ENR-06	
07	Notification de la période d'assai non concluante	PRO-08-ENR-07	
08	Bulletin de paie	PRO-08-ENR-08	
09	Attestation de travail	PRO-08-ENR-09	
10	Certificat de travail	PRO-08-ENR-10	
11	Demande de congé	PRO-08-ENR-11	
12	Titre de congé	PRO-08-ENR-12	
13	Décision de désignation du directeur du pole	PRO-08-ENR-13	
14	Fiche d'évaluation des compétences	PRO-08-ENR-14	
15	Décision	PRO-08-ENR-15	
16	Identification des besoins en formation	PRO-08-ENR-16	
17	Planning annuel de formation	PRO-08-ENR-17	
18	Fiche d'évaluation à chaud	PRO-08-ENR-18	
19	Fiche d'évaluation à froid	PRO-08-ENR-19	
20	Fiche de suivi des évolutions de carrière	PRO-08-ENR-20	
21	Fiche de suivi des motifs de mouvement	PRO-08-ENR-21	
22	Fiche récapitulative des mouvements	PRO-08-ENR-22	
23	Planning de sensibilisation	PRO-08-ENR-23	
24	Décision de conventionnement	PRO-08-ENR-24	
25	Convocation Entretien	PRO-08-ENR-25	
26	Bulletin de candidature	PRO-08-ENR-26	
27	Résultat test d'embauche	PRO-08-ENR-27	
28	Dossier administratif	PRO-08-ENR-28	
29	Echéance du contrat de travail	PRO-08-ENR-29	
30	Convocation de renouvellement de contrat	PRO-08-ENR-30	
31	Décision de sanction 3eme degré	PRO-08-ENR-31	
32	Mise en demeure	PRO-08-ENR-32	
33	Autorisation d'absence	PRO-08-ENR-33	
34	Questionnaire d'absence	PRO-08-ENR-34	
35	décision sanction 1er et 2eme degré	PRO-08-ENR-35	
36	Demande ordre de mission/titre de transport	PRO-08-ENR-36	
37	Relève des émoluments annuel / mensuel	PRO-08-ENR-37	
38	Solde de tout compte	PRO-08-ENR-38	
39	Tableau de bord RH	PRO-08-ENR-39	
40	Fiche d'évaluation de la performance	PRO-08-ENR-40	
41	Attestation – Témoignage (Accident de travail)	PRO-08-ENR-41	
42	Registre légaux	Documents	
43	Règlement intérieur	Documents	

Code procédure : PRO-08		Version : C	Date :12/07/2016
44	Convention collective		Documents
15	Convention médacine de	travail	Documents

⁺ Enregistrements prévus dans les programmes SST et environnemental.



FICHE DE FONCTION

Fonction:
Rattachement : Supérieur : Subordonné:
Missions et attributions :
(NB : cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée à chaque besoin)
Responsabilité santé et sécurité L Responsabilité environnement L L L Exigences du poste:
Formation base:
Expérience :
Reconnaissance interne :
Le Directeur des Ressources Humaines



MATRICE DE POLYVALENCE

Spécialités Désignation				
Designation				

Le Responsable de la Structure

<u>Visa</u>

Pôle / Cha	ntier/unité		
Réf:	//20		
	<u>CO</u>)	NTRAT DE TRAVAIL	
	<u>A D</u>	UREE DETERMINEE	
Entre,			
L'entrepri	se : COSIDER CONSTR	RUCTION.	
Entité :			
Sise à :			
Représent	tée par Monsieur :		
Agissant e	en qualité de :		
Ci après d	ésignée « l'Employeur	»	
			D'une part
Et			
Mr/Mme/	Melle :		
Né(e) le :		à:	
Demeurar	nt à:		
Ci après d	ésigné(e) « Le Salarié »	>	
			D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

REFERENCES LEGALES:

Le présent contrat de travail est établi conformément aux textes relatifs aux relations de travail notamment :

- La loi 90.11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail,
- La loi 91.29 du 21 décembre 1991 modifiant et complétant la loi 90.11 du 21/04/1990 relative aux relations de travail.
- L'ordonnance 96.21 du 09 juillet 1996 modifiant et complétant la loi 90.11 du 21/04/1990 relative aux relations de travail,
- L'ordonnance 97.02 du 11 janvier 1997 complétant la loi 90.11 du 21/04/1990 relative aux relations de travail,
- Le règlement intérieur de l'entreprise établi le 01.06.2000et enregistré auprès de l'inspection du travail territorialement compétente sous le numéro 21
- La convention collective du Groupe COSIDER signée le 13 Aout 2015 et enregistrée auprès de l'inspection du travail d'Alger en date du 24 Aout 2015 sous le numéro 02/2015

ARTICLE 01: OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat à durée déterminée a pour objet de définir les conditions de recrutement et de travail du salarié (Mr,Mme,Melle).....qui accepte.

ARTICLE 02: CONDITIONS DE TRAVAIL

J2.1: Mr/Mme/Melle
- Est recruté (e) à compter du :
- En qualité de
- A temps : (Plein ou partiel)
02.2 : Le salarié est affecté (e) :

02.3 : Selon l'organisation du travail ou les nécessités de service, le salarié peut être affecté de manière temporaire ou sporadique en tout lieu de travail, structure, ouvrage, zone et/ou sur tout autre poste de travail en rapport avec ses aptitudes et ses qualifications.

Tout refus de nouvelles affectations entraîne l'application des dispositions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'employeur.

02.4 : Le salarié est tenu d'accepter tout déplacement commandé par l'employeur. Il percevra à cet effet les indemnités y afférentes prévues par la convention collective de l'employeur.

Tout refus constitue une faute grave entraînant l'application des dispositions prévues par le règlement intérieur de l'employeur.

AKTICLE 03: DUREE DU CONTRAT - MOTIF DE LA DUREE ARRETEE
03.1 : le présent contrat est conclu pour la période du au au
03.2 : MOTIF DE LA DUREE :
La durée ci-dessus arrêtée pour l'exécution de tâches entrant dans le cadre du marché de travaux à caractère non renouvelable et portant sur la réalisation de (
La durée ci-dessus arrêtée est motivée par : L'Exécution d'un travail lié à des contrats de travaux ou de prestations non renouvelables pour la réalisation des travaux du
du projet cité ci-dessus.
ARTICLE 04: REMUNERATION
 Le salarié Mr/Mme/Melleperçoit un salaire de base mensuel de (montant en lettres et ensuite en chiffres)correspondant au : Groupe (catégorie socio professionnelle : cadre, maîtrise, exécution) Catégorie : Nniveau:
- A cela s'ajoutent les primes et/ou indemnités :

Indemnité d'ancienneté: suivant les dispositions de la convention

collective de l'entreprise

Prime de performance : suivant le taux d'atteinte des objectifs

Les autres primes et/ou indemnités auxquelles le salarié peut ouvrir droit dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, seront matérialisées par une décision de l'employeur.

La rémunération est versée mensuellement.

<u>ARTICLE 05</u>: <u>MISSIONS - TACHES - NORMES DE TRAVAIL ET DE RENDEMENT</u>

- **05.1 :** Le salarié est tenu d'exécuter toutes les missions et tâches requises par l'emploi qu'il occupe conformément à la fiche de poste.
- **05.2 :** pour des nécessités de travail, le salarié peut être appelé à exercer de manière temporaire ou sporadique, des tâches ou missions autres que celles qu'il exerce habituellement en rapport avec ses aptitudes et ses qualifications.
- **05.3 :** Le salarié doit exécuter son travail conformément aux règles de l'art et aux normes professionnelles en vigueur et réaliser les objectifs et rendements requis.

En cas de manquement à l'une des dispositions du présent article, des sanctions disciplinaires seront appliquées conformément au règlement intérieur de l'employeur.

ARTICLE 06: PERIODE D'ESSAI

Le salarié est soumis à une période d'essai de :Jours/Mois

- **06.1 :** durant la période d'essai, le présent contrat peut être résilié à tout moment, à l'initiative de chaque partie sans indemnités ni préavis.
- **06.2**: la période d'essai est une période de travail effectif.

Toute suspension légale de la relation de travail pendant la période d'essai, entraîne une prolongation de celle-ci d'une durée égale à celle de la suspension.

Au terme de cette période d'essai, le salarié est soit confirmé dans son poste de travail si l'essai est considéré concluant, conformément aux dispositions du présent contrat, soit renvoyé si l'essai est considéré non concluant ; dans ce cas notification lui est faite par écrit.

ARTICLE 07: HORAIRES DE TRAVAIL

07.1 : Le volume horaire de travail hebdomadaire est fixé conformément à la loi. L'horaire de travail est celui en vigueur sur le lieu de travail.

07.2 : En cas de nécessité de service, le salarié peut être appelé à exécuter des heures supplémentaires en conformité avec la législation en vigueur ou être astreint au travail posté. Il percevra à cet effet les indemnités y afférentes proportionnellement au temps travaillé conformément aux dispositions de la convention collective de l'entreprise.

ARTICLE 08: CHOMAGE TECHNIQUE

Des évènements indépendants de la volonté de l'employeur peuvent provoquer un ralentissement, une baisse ou une interruption des travaux ou des prestations, rendre impossible ou dangereuse l'exécution du travail et provoquer de fait un chômage technique du salarié.

Parmi ces évènements peuvent être cités notamment :

- les intempéries,
- les ruptures d'approvisionnements en matériaux et/ou matériels,
- les pannes techniques,
- l'absence de plans d'exécution,
- l'indisponibilité, perte ou mise hors service de l'outil de travail.
- baisse d'activité liée au plan de charge,

Dans ces cas, les dispositions suivantes s'appliquent au salarié :

- ✓ Mise en congé annuel d'office ou congé de récupération d'office, si le salarié y ouvre droit.
- ✓ Réduction du volume horaire de travail. La rémunération sera calculée dans ce cas sur la base du temps de travail réellement effectué.
- ✓ Mise en chômage technique. Dans ce cas, le salarié percevra une indemnité équivalente à trente (30%) pour cent du salaire de base.

<u>ARTICLE 09: SUSPENSION DE LA RELATION DE TRAVAIL</u>

- **09.1 :** Les suspensions qui sont prises en considération dans le cadre du présent contrat sont celles prévues par la législation relative aux relations de travail.
- **09.2 :** La suspension de la relation de travail ne fait pas obstacle à l'échéance du terme du présent contrat.
- **09.3**: Au cas où le présent contrat de travail n'est pas arrivé à terme à l'issue de la période de la suspension, le salarié réintègre son poste de travail ou un poste assurant une rémunération équivalente et ce jusqu'au terme prévu dans le présent contrat sauf s'il y a cessation d'activité pour motif de clôture de chantier.

ARTICLE 10: CESSATION DE LA RELATION DE TRAVAIL

10.1: Le présent contrat prend fin au terme fixé à l'article 03 soit le

Il est mis fin à la relation de travail du salarié sans aucune notification préalable ni indemnité ou délai congé.

- **10.2 :** Le présent contrat peut être rompu avant son terme, sans indemnité ni délai congé en cas de :
 - Faute disciplinaire grave du salarié telle que prévue par le règlement intérieur de l'employeur,
 - Force majeure
- **10.3 :** Le présent contrat peut être rompu avant son terme par voie de démission du salarié qui est tenu au respect d'un préavis égal à (la durée du préavis selon la catégorie socio professionnelle)
- **10.4 :** Le présent contrat peut être rompu avant son terme suite à l'arrêt prématuré des travaux ou des prestations indépendant de la volonté de l'employeur.

Dans ce cas, le salarié perçoit au titre de la rupture anticipée du contrat de travail en cours d'exécution, une indemnité représentant :

- Deux douzième (2/12ème) de la rémunération perçue au titre de l'exécution du présent contrat lorsque la durée d'exécution du contrat est inférieure à la moitié de la durée contractuelle.
- Un douzième (1/12ème) de la rémunération perçue au titre de l'exécution du présent contrat lorsque la durée d'exécution du contrat est supérieure à la moitié de la durée contractuelle.

ARTICLE 11: REGLEMENT INTERIEUR

Le salarié est tenu au respect des prescriptions du règlement intérieur.

ARTICLE 12: DISPOSITIONS GENERALES

Tout ce qui n'est pas expressément prévu par le présent contrat est régi et réglé conformément à la législation en vigueur, aux dispositions conventionnelles et au règlement intérieur de l'employeur.

ARTICLE 13: ENTREE EN VIGUEUR

Le salarié doit parapher chacune des pages des deux (02) exemplaires du présent contrat et porter la mention « LU ET APPROUVE », la date et sa signature conforme.

Fait à

PC/CNI n°	
Délivré(e) le	
Par	
LE SALARIE	P/L'EMPLOYEUR

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

ARTICLE 01: OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de recrutement et de travail du salarié(e) qui accepte.

ARTICLE 02 : CONDITIONS DE TRAV	AIL
--	-----

- 2-2. Affectation:
- 2-3. Selon l'organisation du travail ou les nécessités de service, le salarié(e) peut être affecté sur tout autre structure, ouvrage, zone et / ou lieu de travail et / ou sur tout autre poste de travail.
 - Tout refus de nouvelles affectations entraîne l'application des dispositions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'employeur.
- 2-4. Le salarié(e) est tenu d'accepter tout déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national.
 - Tout refus constitue une faute grave entraînant l'application des dispositions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur.

ARTICLE 03 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Il peut être rompu à l'initiative de chaque partie dans les conditions prévues par le présent contrat et la législation en vigueur.

ARTICLE 04: REMUNERATION

Monsieur		perçoit	un	salaire	de	base	mensuel	brut	de:
	DA correspondant	au Grou	ре		– Ca	atégori	e	Nivea	u de
compéten	ce								

A cela s'ajoutent les indemnités et / ou primes liées à l'emploi concerné, et ce conformément aux dispositions légales et conventionnelles.

La rémunération est versée mensuellement.

ARTICLE 05 : MISSIONS - TACHES - NORMES DE TRAVAIL ET DE RENDEMENT

- 5-1. Le salarié(e) est tenu d'exécuter toutes les missions et tâches requises par l'emploi qu'il occupe.
- 5-2. Pour des nécessités de travail, le salarié(e) peut être appelé à exercer, de manière temporaire ou sporadique, des tâches ou missions autres que celles qu'il exerce habituellement, correspondant à ses aptitudes.
- 5-3. Le salarié(e) doit exécuter son travail conformément aux règles de l'art et aux normes professionnelles en vigueur et réaliser les objectifs et rendements requis.

ARTICLE 06 : PERIODE D'ESSAI

Le salarié(e) est soumis à une période d'essai de: /.

- Durant cette période d'essai, le présent contrat peut être résilié à tout moment, à l'initiative de chaque partie sans indemnité ni préavis.
- 6.2 La période d'essai est une période de travail effectif. Toute suspension de la relation de travail pendant la dite période entraîne une prolongation de celle-ci d'une durée égale à celle de la suspension.

ARTICLE 07: HORAIRE DE TRAVAIL

L'horaire de travail est celui en vigueur sur le lieu de travail. Le volume horaire de travail hebdomadaire est fixé conformément à la loi.

ARTICLE 08 : CONGES

Le salarié(e) bénéficie des droits à congé payé calculés conformément à la législation en vigueur, ainsi que des congés pour événements familiaux tels que prévus par la législation et le règlement intérieur de l'employeur.

<u>ARTICLE 09</u>: <u>REGLEMENT INTERIEUR</u>

Le salarié(e) est tenu au respect des prescriptions du règlement intérieur, il doit notamment:

- 9-1. Veiller au respect de l'obligation de discrétion et de secret professionnels et s'interdire de communiquer tout document ou information relatifs à l'entreprise, sans autorisation expresse de l'employeur.
- 9-2. Veiller au respect de l'obligation de réserve sur toute question d'idéologie, de politique ou de société de manière générale.
- 9-3. S'interdire l'exercice de toute activité lucrative ou salariée sous quelque forme que ce soit.
- 9-4. Veiller à l'entretien et la préservation de tous biens, matériels, équipements, matériaux ou outillages mis à sa disposition pour l'exercice de ses fonctions et en assumer l'entière responsabilité.
- 9-5. Se conformer aux consignes et normes d'hygiène et de sécurité générale et celles inhérentes à ses tâches et missions.

ARTICLE 10: CHOMAGE TECHNIQUE

Des faits peuvent provoquer un ralentissement, une baisse ou une interruption de l'accomplissement des tâches ou missions du salarié(e).

Ces faits rendent impossible, aléatoire ou dangereuse l'exécution du travail du salarié(e) et entraînent un chômage du salarié(e).

Ces faits tiennent à des raisons indépendantes de la volonté de l'employeur, telles notamment, les pannes techniques, la réduction de la charge de travail, l'indisponibilité des moyens de travail.

Dans ces cas les dispositions suivantes s'appliquent au salarié(e) :

- 10-1. Mise en congé annuel d'office ou congé de récupération d'office, si le salarié(e) y ouvre droit.
- 10-2. Examen des possibilités de transfert des travailleurs concernés vers d'autres structures
- 10-3. Réduction du volume horaire de travail. La rémunération sera calculée dans ce cas sur la base du temps de travail effectif.

<u>ARTICLE 11</u>: <u>RUPTURE DE LA RELATION DE TRAVAIL</u>

- 11 -2. Le présent contrat peut être rompu par l'employeur sans indemnité ni délai-congé en cas de faute grave du salarié(e) conformément aux dispositions du règlement intérieur ou en cas de force majeure.
- 11-3 Le présent contrat peut être rompu en cas de réorganisation de l'entreprise ou pour tout motif économique conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

ARTICLE 12 / DISPOSITIONS GENERALES

Tout ce qui n'est pas expressément prévu par le présent contrat est régi et réglé conformément à la législation en vigueur, aux dispositions conventionnelles et au règlement intérieur de l'employeur.

ARTICLE 13 / ENTREE EN VIGUEUR

- 13 -1 Préalablement à son recrutement le salarié(e) est tenu de fournir un dossier administratif selon la liste établie par l'employeur.
- 13-2 Le salarié(e) doit parapher chaque page des deux (02) exemplaires du présent contrat et porter ci-dessous la mention « LU ET APPROUVE » la date et sa signature conforme.

	Fait à Alger,
<u>LE SALARIÉ(E)</u>	<u>L'EMPLOYEUR</u>
	LE DIRECTEUR

Réf :	
PROCES VERBAL D'IN	STALLATION
L'andu mois de certifie avoir procédé à l'installation de M fonction, en qualité de :	
•••••	*****
Au niveau de :,	
Matricule :	
En fois de quoi nous avons dressé le l'intéressé(e)le jour, mois et an que dessus.	présent procès verbal signé par
<u>L'intéressé(e)</u> <u>S</u>	Signature de la hiérarchie



FICHE D'APPRECIATION PERIODE D'ESSAI

NOM & PRENOM : EMPLOI : STRUCTURE:				ULE : ROF :				
DATE D'EMBAUCHE ::		FII	N PERIO	DE D'E	SSAI:			•
	AVIS	DU SERVIC	E UTILISA	ATEUR	l			
FACTEURS D'APPREC N.B.: L'appréciation doit to faite par rapport aux besoir occupé.	oujours être	NIVEAU DE COTATION (FAIRE UNE X)						
		SUPERIEU 1		ON 2	MOYEN 3	PASSA 4		INSUFFISANT 5
FACULTES D'ADAPTATION	AU POSTE	1		2	3	-4		3
QUALITE DU TRAVAIL REAL	ISE							
QUANTITE DU TRAVAIL REA	ALISE							
MANIERE DE TRAVAILLER (méthode, organisation du travail personnel, initiative)								
ASSIDUITE – PONCTUALITE								
	CONCLUS	SION DE LA	PERIOD	E D'E	SSAI			
O L'intéressé peut-il être co	onfirmé ?				0	Oui		O Non
O A-t-il besoin de perfectio	nnement ?				0	Oui	(O Non
O Complément de formati	on (Stage)				0	Aut	re mo	yen
O Documentation personne	O Documentation personnelle							
DESIDERATA DE L'INTERESSE								
FICHE ETABLIE PAR:	VISA DU SERV	ICE:	DATE TR	ANSIV	IISSION A.	S.P V	SA CI	HEF DP/U
DATE:								



FICHE D'APPRECIATION PERIODE D'ESSAI

NOTE INTERNE	Date :
EMETTEUR : Monsieur	Classement émetteur :
DESTINATAIRE : Monsieur	N/REF:
OBJET : APPRECIATION EN FIN DE PERIODE D'ESSAI	Pour suite à donner
La période d'essai concernant Monsieur arrive à son terme le	
Vous trouverez au verso de cette note une fiche d'appréciation que vous voudrez bien nous retourner complétée au plus tard deux semaines avant la date sus-indiquée.	
A défaut de réponse, l'agent concerné sera automatiquement soumis à une période probatoire d'une durée égale à celle de la période d'essai.	
Salutations distinguées.	

DECISION DE CONFIRMATION DE LA PERIODE D'ESSAI



Le I	Président Directeur Général,
•	v u
•	v u
•	${f V}$ u le contrat de travail portant recrutement de ${f M}$;
•	V u la fiche d'appréciation de la période d'essai établie en date du et l'avis de la hiérarchie ;
•	${f v}$ u la convention collective de l'entreprise ;
•	En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés ;
	DECIDE
post	icle 01 : la période d'essai de M au te de, est ée SATISFAISANTE.
	icle 02 : Mest confirmé à son poste de travail
le	icle 03 : Messieurs; le Directeur des Ressources Humaines, Directeur des Finances et Comptabilité sont chargés chacun en ce le concerne de l'application de la présente Décision.
	Fait à le



NOTIFICATION DE LA PERIODE D'ASSAI NON CONCLUANTE

REF	
	M
<u>Objet</u> :	A/S Votre Période d'Essai.
M	
	lous avons le regret de vous informer que les résultats obtenus à l'issue e période d'essai se sont avérés insuffisants.
est mis	ussi et conformement à votre contrat de travail et notament son article, il fin à la relation de travail vous liant à l'Entreprise pour essai non concluant, à r du
	ous voudrez bien vous présenter au service du personnel, le Pour les tés d'usage.
Veuillez	agréer, M, nos salutations distinguées.

Destinataires:

- Intéressé (e)
- Dossier administratif
- Chrono

COSIDER CONSTRUCTION
POLE
PROJET

BULLETIN DE PAIE

MATRICULE:

20.....

SS Entreprise : Nom et Prénom :

Fonction : Date-Recru:

Structure : SIT.F :

Agence: BASE - T: 173.33

Num Compte : - N°S.S :

Code	Libelle rubrique	BASE	TAUX	GAINS	RETENUE
030	SALAIRE DE BASE	00.000.00	173,33	00000.00	0,00
109	HEURES SUPP. A 50%	00.000.00	00,00	00000.00	0,00
253	PRIME D'ANCIENNETE	00.000.00	0,00	0000,00	0,00
271	NUISANCE	00,00	00,00	0000,00	0,00
350	PRIME PERFORMANCE	00.000.00	0,00	0000,00	0,00
110	COTISATION SECURITE	00.000.00	0,00	0,00	0000.00
112 520	RAPPEL SECURITE SOCI PANIER	00000.00 000,00	0,00 0,00	0,00 0000,00	0000.00 0,00
539	INDEMNITE DE TRANSP	00,000	0,00	0000,00	0,00
400	RETENUE IRG	00.000.00	173,33	0,00	00000.00
402	RAPPEL RETENUE IRG	00.000.00	173,33	0,00	000,00
450	BRUT	00.000.00	0,00	0,00	0,00
525	CHOMAGE / INTEMPERIE	00.000.00	0,00	0,00	000.00
528	(R-) CHOMAGE / INTEM	00.000.00	0,00	0,00	0.00
714	SALAIRE UNIQUE	000,00	0,00	0000,00	0,00
	Net imposable 00000.00	NET A PA 00000.0	YER 00	00000.00	00000.00



PRO-08-ENR-08

ATTESTATION DE TRAVAIL					
Nous soussignés, entreprise COSIDER Construction SPA attestons que :					
Monsieur :					
Né(e) le : à					
Est employé(e) au sein de notre entreprise depuis le à ce jour					
L'intéressé(e) occupe actuellement le poste de :					
La présente attestation est délivrée à la demande de l'intéressé(e) pour servi et valoir ce que de droit.					

Ref:....

Fait à,le

Réf:	/DRH/
------	-------

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Nous soussignés, certifions que :	Entreprise COS	IDER CONSTRUCTION
Monsieur		
Né (e) le	à	
a été employé (e)	dans ladite entr	reprise:
Du	au	en qualité de
Du	au	en qualité de
Du	au	en qualité de
Le présent certifica	at lui est délivré	pour servir et faire valoir ce que de droit.
		Fait à Alger, Le
	<u> </u>	LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Réf	/DRH/
Rei	/UKH/

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Nous soussign certifions que :		OSIDER CONSTRUCTION
Monsieur		
Né (e) le	à	
a été employé	(e) dans ladite e	ntreprise :
Du	au	
en qualité de		
Le présent cer	tificat lui est déliv	ré pour servir et faire valoir ce que de droit.
		Fait à Alger,
		LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES



DEMANDE DE CONGE

Nom & Prénom :	Matricule
Adresse:	
Fonction:	
Structure :	
Date de recrutement :	
Désire bénéficier d'un congé : (1)	
Du :au :	soit:
Reprise:	
Adresse durant le congé :	
Nom, Prénom et qualité de l'intérimaire	e :
Avis de la hiérarchie	Date et Signature de L'agent
(Partie réservée à l'administration) Reliquat de congé :Jours.	
	ariage, décès, récupération, et autres (à préciser)
(1) Conge annuel, sans solde, naissance, m	ariage, deces, recuperation, et autres (a preciser)
	Fait àlele
	Le Responsable ayant le pouvoir

Ref:	
------	--

TITRE DE CONGE

Nom et prénom de	l'Agent	F	onction	Affectation		
Désignation		Nombre de jours	Période	Reprise		
Nature du congé :						
Annuel			Du			
Exceptionnel		•••••	Au	Le		
De maternité						
De récupération						
Sans solde						
Autres (a préciser)						
Adresse durant le congé						
Téléphone à contacter en cas d'urgence		N°				

Fait à	le
	Le Responsable



FICHE D'EVALUATION DES COMPETENCES

,		Date :							
Site : Période d'évaluation	:								
1. Identification du personnel :									
Nom et prénom	Nom et prénom Formation initiale Date de recrutement Poste occupé au poste						Ancienneté au poste		
2. Critères d'évaluatio	n:								
Critères			Evalu					Appréciations	s
		TS	S	P:	S	NS			
Maitrise du métier		 	ļ						
Relations professionnelles		İ							
Respect des consignes de t	travail								
Réactivité aux directives h	iérarchiques	<u> </u>							
Sens de l'initiative/respon	sabilités								
Assiduité									
	Total points								
	Total en %								
3. Commentaires libre	es et objectifs :	1							
Personn	ne évaluée							Hiérarchie directe	
4. Actions proposées :	:								
				•••••		•••••			
Visa de la per	rsonne évaluée					V	/isa	de la hiérarchie direct	е

FICHE D'EVALUATION DES COMPETENCES

Mode d'évaluation (Explications)

1. Critères

Les 06 critères retenus pour évaluer la compétence du personnel sont :

- <u>Maitrise du métier</u>: Il s'agit des qualifications et des connaissances exigées par le métier et de la capacité à les mettre en œuvre pour l'accomplissement des missions du poste de travail.
- Relations professionnelles : il s'agit de la communication interne et de l'esprit de travail en équipe.
- Respect des consignes de travail : il s'agit du respect des dispositions relatives à la santé, sécurité au travail et de l'environnement et d'autres consignes liés à son poste.
- <u>Réactivité aux directives hiérarchiques</u> : il s'agit des délais de réponse aux différentes directives de la hiérarchie et de leur exécution.
- <u>Sens de l'initiative/responsabilités</u> : il s'agit des capacités à prendre les bonnes décisions en cas de nécessité et d'anticiper sur les actions à mener.
- <u>Assiduité</u>: il s'agit de la ponctualité et du respect des horaires de travail, incluant les réunions, les missions, les formations, ...

2. Evaluation

La cotation des 4 critères est la suivante :

Très satisfaisant (TS) = 4 points
 Satisfaisant (S) = 3 points
 Peu satisfaisant (PS) = 2 points
 Non satisfaisant (NS) = 1 point

L'évaluation est faite ensuite en % en utilisant la formule suivante :

(Total des points / 24) x 100 %

3. Appréciation

Il s'agit d'argumenter la note attribuée si nécessaire et de fournir les explications appropriées.

4. Commentaires

La personne évaluée a le droit d'apporter tout commentaire qu'il juge pertinent et objectif pour l'évaluation de ses compétences. Si cette personne n'est pas en mesure de rédiger, sa hiérarchie est tenue de le faire à sa place. Cette personne doit néanmoins viser ses commentaires.

Une case est réservée aux commentaires de la hiérarchie qu'elle doit donner en toute objectivité. Toutefois le visa est exigé.

5. Actions

Il s'agit de proposer toute action jugée nécessaire par la hiérarchie pour combler le manque éventuel de compétences de la personne concernée.

DECISION N°

Le Président Directeur Général,

■ vu

■ V u ■ Vu le contrat de travail
 Vu Vu En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés;
<u>DECIDE</u> Article 01 :
Article 02: La présente décision prend effet à compter du
Article 03 : Messieurs; le Directeur de, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente Décision.
Fait à le



IDENTIFICATION DES BESOINS EN FORMATION

	POLE :			Date :/							
N I O	Intituló de l'estion de formation	Luctification de la formation	Objectif ciblé	Population c	oncernée						
N°	Intitulé de l'action de formation	Justification de la formation	Objectif ciblé	Fonction	Effectif						

Visa du responsable hiérarchique :



PLANNING ANNUEL DE FORMATION

Annáa:	
Annee:	

Liste	Thèmes	J	F	M	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D

Visa PDG



FICHE D'EVALUATION A CHAUD

Intitulé de la formation :	
Organisme :	
Lieu	
Date	
Nom	Prénom
Structure	

N°	Critères	Α	В	С	D
1	La formation a-t-elle répondu à vos attentes?				
2	les moyens pédagogiques et logistiques ont -ils été adéquats?				
3	Le déroulement de cette formation vous a- t-il satisfait ?				
4	L'animateur a-t- bien structuré et encadré les activités ?				
5	L'information présentée a -t-elle été comprise?				
6	Commentaires /Observations/Suggestions				

A:Excellent	B:Bon	C:moyen	D:insuffisant		
Date de l'évalua	tion :			Visa:	



FICHE D'EVALUATION A FROID

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINE

<u>A Renseigner par la Hi</u>	<u>érarchie pour</u>	Chaque Agent Formé
Pôles/Unités		
FORMATION / PERFECTIONNEMENT EN :		
NOM (de l'agent formé) :	PRENOM :	
FONCTION:	AFFECTAT	ION:
DATE: du	ORGANISMI	E PRESTATAIRE :
PERIODICITE: (3) trois mois		
Critères D'évaluation.		
1-Les Rendements et les connaissances du formation :	participant on	t-ils amélioré après l'actions de
* Rendements Améliorer	Oui 🗌	Non 🗌
 Connaissances Améliorer 	Oui 🗌	Non
 Organisation du travail Améliorer 	Oui 🗌	Non
2-Qu'elle est la valeur ajoutée Qu'a apporto participé :	ée l'action de f	ormation auquel vos collaborateurs ont
 Qualité du travail Améliorer 	Oui 🗌	Non
 Quantité du travail Améliorer 	Oui 🗌	Non 🗌
3-Est-ce que la formations a t'elle permit d	l'accroître une	valeur sur le chantier/ unité
Beaucoup Enormément	Peu 🗌	
4-Estimer vous que la formation a eu un in niveau du chantier/unité :	npact sur la pe	rformance individuelle et collective au
Beaucoup Enormément	Peu 🗌	
Observations / Recommandation :		
Date		
Dutt		

<u>Visa</u>



Nom: Prénoms: Fonction :

FICHE DE SUIVI DES EVOLUTIONS DE CARRIERE

NB: Cette fiche concerne le personnel CDI.

Affectation: Date de recrutement:	
- 1er poste occupé à Cosider	Construction:
- Evolutions:	
■ Date:	■ Evolution:
-	_
-	-
-	-
-	_
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	
-	
_	
_	
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	
-	
-	-

^{*} Cette fiche doit comporter toutes les modifications lors de la carrière de l'agent y compris les formations suivies.



FICHE DE SUIVI DES MOTIFS DE MOUVEMENT

Responsable de la structure concernée:	Personne parta	nte:	
Nom: Prénoms: Fonction : Affectation:	Nom: Prénoms: Fonction: Affectation:		
<u>I/- Motifs de départs:</u>			
		OUI	NON
- Conditions et environnement de travail			
- Difficulté de rejoindre le poste de travail (éloignem	ent)		
- Relation avec la hiérarchie (responsable direct)			
- Pénibilité du travail			
- Manque de communication (esprit d'équipe)			
- Autres motifs:			
<u>Commentaires :</u>			
<u>Date:</u>		<u>Visa:</u>	
<u>Date:</u>		<u>Visa:</u>	
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas	de retour):	<u>Visa:</u>	
	de retour):	<u>Visa:</u>	NON
	de retour):		NON
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas	de retour):		NON
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas - La réputation de l'entreprise	de retour):		NON
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas - La réputation de l'entreprise - La stabilité de l'emploi	de retour):		NON
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas - La réputation de l'entreprise - La stabilité de l'emploi - Proximité du lieu de travail	de retour):		NON
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas - La réputation de l'entreprise - La stabilité de l'emploi - Proximité du lieu de travail - La dynamique du groupe - Amelioration des conditions de travail	de retour):		NON
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas - La réputation de l'entreprise - La stabilité de l'emploi - Proximité du lieu de travail - La dynamique du groupe - Amelioration des conditions de travail (Hébergement, transport, restauration, hygiène et sécurité)	de retour):		NON
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas - La réputation de l'entreprise - La stabilité de l'emploi - Proximité du lieu de travail - La dynamique du groupe - Amelioration des conditions de travail (Hébergement, transport, restauration, hygiène et sécurité)	de retour):		NON
II/- Motifs d'attractivité dans l'entreprise (en cas - La réputation de l'entreprise - La stabilité de l'emploi - Proximité du lieu de travail - La dynamique du groupe - Amelioration des conditions de travail (Hébergement, transport, restauration, hygiène et sécurité) - Autres motifs :	de retour):		NON



Visa:

FICHE RECAPITULATIVE DES MOUVEMENTS

Période du: / /	au:	/ /
Fonction	Nbre	Proposition RH
I/ Départs		
,		
Total		
II/ Retours		
Total		
Décision de la Direction:		



PLANNING DE SENSIBILISATION

Année:

				Planification des cycles Des campagnes de sensibilisation SMI															DC																							
THEMES	Mode	Durée		J			F				VI			Α			M		J			J			Α		S			0				N			D		U	BS		
E.	modo		s1	s2 s	s3 s4	s1	s2 :	s3 s	s4 s1	s2	s3 s	s4 s1	1 s2	2 s3	s4	s1 :	s2 s	3 s4	\$ s1	s2	s3 s	s4 s	1 s2	s3	s4 s	s1 s2 s	s3 s4	s1 s	s2 s3	s4	s1 s2	2 s3	s4 s	1 s2	s3 s	s4 :	s1 s2	s3	s4			
	sur site+ siege																																									
	sur site																																									
	Sur site																																									
	Sur site																																									
	Sur site																																									
	Sur site																																									
	sur site																																									

NB : L a sensibilisation doit intégrer le pérsonnel des intérvenants extérnes selon les spécialités de chacun

DECISION DE CONVENTIONNEMENT

N° / 20...

- Vu les statuts de l'entreprise COSIDER Construction
- Vu
- Vu l'organisation de l'entreprise,
- Vu l'état du véhicule et les déplacements de l'intéressé,

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

DECIDE

ARTICLE 01 : Le véhicule appartenant à

Fonction : Affectation : Est conventionné.

ARTICLE 02 : Le montant de l'indemnité de conventionnement de véhicule (I.C.V)

est arrêté à :

ARTICLE 03 : Le bénéficiaire du conventionnement doit :

- ❖ Se trouver en permanence en possession de son véhicule et l'utiliser de manière régulière et permanente pour tous ses déplacements liés aux besoins du service.
- ❖ Assurer le transport de ses collègues lors d'un déplacement commun.
- Ne pas utiliser de véhicule de service sauf cas d'immobilisation momentané de son véhicule par suite de panne.

ARTICLE 04: En cas d'immobilisation du véhicule conventionné, l'ICV sera suspendue jusqu'à remise en circulation. Cette suspension prend effet Huit (08) jours après l'immobilisation.

Elle est également suspendue au prorata temporis pour toutes les absences supérieures à Huit (08) jours.

ARTICLE 05 : Le présent conventionnement est accordé à titre précaire et Révocable. Il prend effet à compter du

Il peut être suspendu, annulé ou révisé dans les mêmes formes que la présente.

ARTICLE 06 : Messieurs les Directeurs du Contrôle de Gestion et Système d'Information, des Finances et de la Comptabilité, des Travaux Génie Civil, des Ressources Humaines et de la Formation, et de l'Administration Générale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

	Fait à Alger,	le	ļ	• •	•	•	• •	•	-	 -	•	-		 	-	•	 •
LE	DIRECTEUR		•	••	•				•	 •	•	-	•	 •	•	•	



Vous demandez à être reçu par M.

Veuillez agréer, M.....: , nos salutations distinguées.

CONVOCATION	
<u>Date:</u>	
R e f:	
Objet: A/S Votre demande d'emploi.	
M,	
Faisant suite à votre demande visée en ok	•
vouloir vous présenter, au siège de	•
pour un entretien d'emb a	auche.

M.



BULLETIN DE CANDIDATURE

					Date	N°(ne rien écrire)
Le présent bulletin de renseigne Entreprise. Nous vous invitons à Emploi postulé :	à le rens	eigner a	avec to	ute l'atte	ention et le	
Nom : Nom de jeune fille (pour les fem Né (e) le :	nmes ma	riées) :. Lieu d				
Adresse actuelle						
	<u></u>		<u></u>			Tel :
☐ Célibataire☐ Marié (e)N	lé (e) le : rofessior	า :า		à Nat	ionalité :	
Enfant à charge		Date de	naissa	ance		Activité
Nom et prénom	Sexe	J	M	Α		
Autres personnes à charge Nom et prénom					Lien de parenté	
Carte d'Identité Nationale N°				Nom:		er en cas d'accident
N° S.S.						

Page 1 sur 3 PRO-08-ENR-26

service natio	nal				Ancien M	Moudjahid Pension							
□ A Faire □ Effectué □ Exempté	In	corporé le péré le			□ Oui □ Non N° Extra	it du	□ d'ancien Moudjahid□ d'accident du travail□ autre pension motif						
□ Reformé	L!!	3010 10		·	Régis. Co								
Études effectuées		Année Niveau			Année N iveau			Année Niveau					
circulates		Durée	Fin d'étude			D'étude (classe)	•	cialité [Diplôme				
Primaire													
Moyen													
Secondaire													
Supérieur													
Formation professionne	elle												
Perfectionne Recyclage	ement												
Connaissand	ces prof	essionnell	 es										
Connaissan	ces dan	s d'autres	domaines	3									
Connaissan	 Ses lingi												
Langues	ooo iii ig	Lues			Parlées			Ecrites					
	Un peu	Moyen.	Courant	Un peu.	Moyen.	Courant	Un peu.	Moyen	Courant				
Λ. Ι													
Arabe Français													
Permis de co	onduire							<u> </u> 	<u> </u>				
□ B Tourism		□ D Tr	ansport e	n commu	n	Valable	jusqu'au						
□ C Poids lo	urds	□ E Tra	ansport a	vec remo	rque	Valable	jusqu'au						
	Posséder-vous un véhicule personnel ? OUI NON				. —								
Page 2 sur 3					PR	O-08-EN	R-26						

Activité actuelle □ Etudiant □ Service national	□ travaille		□ Encore ja □ Actuellen				
Renseignements sur votre	emploi actuel ou à défaut vo	tre de	rnier empl	oi			
Catégorie profes. P	•	Durée Ans		Salaire de base			
Echelon	M	ois	Salaire net :				
Nom et adresse de l'entrep	l'entreprise			Activité de l'entreprise			
Renseignements sur vos emple temps)	lois antérieurs (en commençan	it par l	e plus réce	nt et en r	emontant dans		
Poste occupé	Nom et adresse de l'entreprise		Période	Durée	Motif de départ		
	Trom of adresse as Fernispines						
		•••					
					<u> </u>		
OUI Indiquer le cas échéant les professionnelles ou morale	dre contacte éventuellement NON coordonnées des personnes de votre candidature. Qualité	s pou	•				
OUI Indiquer le cas échéant les professionnelles ou morale Nom de la personne à contacter	NON coordonnées des personnes de votre candidature. Qualité	S pour	vant appuy anisme	er les ré	éférences N° Tél.		
OUI Indiquer le cas échéant les professionnelles ou morale Nom de la personne à contacter	NON coordonnées des personnes de votre candidature. Qualité	Orga	vant appuy anisme	er les ré	eférences N° Tél.		
OUI Indiquer le cas échéant les professionnelles ou morale Nom de la personne à contacter	NON coordonnées des personnes de votre candidature. Qualité	Orga	vant appuy anisme	er les ré	N° Tél.		
OUI Indiquer le cas échéant les professionnelles ou morale Nom de la personne à contacter	NON coordonnées des personnes de votre candidature. Qualité	Orga	vant appuy anisme	er les ré	N° Tél.		
OUI Indiquer le cas échéant les professionnelles ou morale Nom de la personne à contacter Desiderata Emplois sollicités (par ordre Régions de travail souhaité	NON coordonnées des personnes de votre candidature. Qualité	Orga	vant appuy	er les ré	Prérences N° Tél.		
OUI Indiquer le cas échéant les professionnelles ou morale Nom de la personne à contacter Desiderata Emplois sollicités (par ordre Régions de travail souhaité	NON coordonnées des personnes de votre candidature. Qualité de préférence) :	Orga	vant appuy	er les ré	N° Tél.		
OUI Indiquer le cas échéant les professionnelles ou morale Nom de la personne à contacter Desiderata Emplois sollicités (par ordre Régions de travail souhaité Salaire Net Souhaité : Le soussigné atteste sous la renseignements portés ci-de omission, inexactitude ou entraîner de plein droit, sur de	coordonnées des personnes de votre candidature. Qualité de préférence): A quelle de sus, étant entendu que toute fausse déclaration pourron écision de Employeur, la nullite l'intéressé, sans préjudice de la coordonnée de la complexión de Employeur, la nullite l'intéressé, sans préjudice de la coordonnée de l	Orga ate po	vant appuy anisme	er les ré	N° Tél.		

Page **3** sur **3** PRO-08-ENR-26



RESULTAT TEST D'EMBAUCHE

Que	estions		Réponses	
La formation du cand	didat correspon	id-elle à		
celle exigée par le p	oste?			
Son expérience prof	essionnelle est	-elle utile		
et intéressante pour	le poste ?			
A t il les traits de per	rsonnalité souh	aités ?		
Sa motivation est-ell	e satisfaisante	?		
Le potentiel du cand	lidat correspond	d il au		
développement de c	arrière envisag	é ?		
	Δr	préciation globa	le	
		gioba	<u></u>	
Appréciations rédi	gées nar	Date	signatu	re
(nom et fonct		Date	oignata	
Décisions du service rec	crutement			
Décisions :				
☐ Atten				
	utement	Salaire attribué	DA/	
Candidature à enregistr	ature à enregistrer au fichier			
		□ Oui		
ORIENTATION DU		Structure		Date
CANDIDAT:				



MATRICULE:

DOSSIER ADMENISTRATIF

N° S.S :	N°C.C.P:
NOM:	
PRENOM:	
DATE & LIEU DE NAISSANCE :	W
ADRESSE:	W
FONCTION:	
AFFECTATION:	
SITUATION FAMILIALE:	NOMBRE D'ENFANT :
S. Base : DA Catégorie :	Groupe : Echelon :
DATE D'ENTREE :	
DATE DE DEPART : MOT	TIF DE DEPART :
REMUNE	RATION
- Prime de performance : Selon taux d'atteinte des objectifs	- : DA / Jour.
- I.T.P. :%.	- : DA / Jour.
- S.U. : DA/ mois	- : DA / Jour.
- Nuisance: DA / Jour.	- :DA.



ECHÉANCE DU CONTRAT DE TRAVAIL

SITE:
EXPEDITEUR:
DESTINATAIRE:
Ref:/(Exercice).
OBJET : Echéance du contrat de travail.
Monsieur,
Nous vous informons que le contrat de travail de :
Mr, Mlle, Mme:
<u>MAT</u> : Fonction:
Catégorie:
Durée du contrat : à compter du
ARRIVE A EXPIRATION LE
Veuillez nous confirmer avant la date ci-dessus, s'il y a lieu de mettre fin ou de reconduire son contrat. Dans le cas de renouvellement, nous préciser obligatoirement la durée de la relation de travail et le motif de celle-ci.
Fait à , le,
AVIS DE LA HIERARCHIE :
Fin de contrat : OUI / NON.
Renouvellement : OUI / NON.
Durée du contrat (à préciser)
Motif de la durée (à préciser)
Date:
LE RESPONSABLE HIERARCHIQUE LE DIRECTEUR

<u>Copie</u>: Dossier Intéressé.



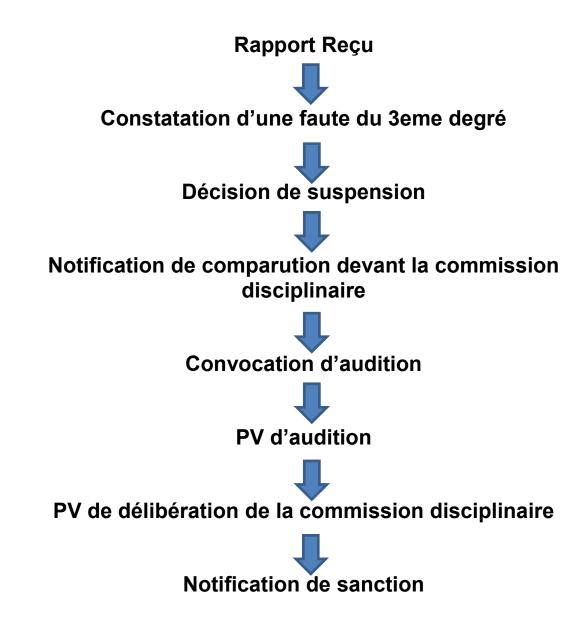
CONVOCATION DE RENOUVELEMENT DE CONTRAT

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

A Monsieur Le Responsable de la Structure.

Date:
Monsieur;
Nous vous demandons de bien vouloir inviter Monsieur
Faute de quoi, nous nous verrons dans l'obligation de faire application de la réglementation en la matière.
Dans l'attente;
Salutations distinguées.

Procédure lors d'une faute du 3eme degré



DECISION DE SUSPENSION DE FONCTION

Le	
Vu le contrat	ent intérieur de l'entreprise, de travail de Mure disciplinaire engagée à l'encontre de Mure
	DECIDE
Fo St	onctions :ructure d'appartenance :
Article2 .Lere et l Soi	esponsable
	Fait à, le,

LE RESPONSABLE

Copies :

- Intéressé
- Dossier administratif
- Structure d'appartenance

NOTIFICATION DE COMPARUTION POUR AUDITION DEVANT LA COMMISSION AD HOC DE DISCIPLINE DU POLE

Le DIRECTEUR,

Vu le cont	ement intérieur de l'entreprise, rat de travail de Menue du rapport disciplinaire en date duenue du rapport disciplinaire en date duenue de l'enue de
	DECIDE
Article 1.	M
Article 2.	Une convocation à cette audience sera notifiée à l'intéressé par le Président de la commission ad hoc de discipline
Article 3.	L'intéressé est informé :
	- Qu'il peut se faire assister par une personne de votre choix (Délégué du personnel ou tout travailleur exerçant au sein de l'entreprise)
Article 4.	Le Président de la commission de discipline et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision Fait à, le
	LE DIRECTEUR,
Conics :	,
<u>copies</u> :	- Commission de discipline - DRH
	- Structure d'appartenance

Objet: Convocation
Références : décision n°, duportant audition devant la commission ad hoc de discipline
Conformément à la décision visée en référence, nous vous demandons de bien vouloir vous présenter devant la commission ad hoc de discipline pour être entendu sur les griefs suivants :
L'audience est fixée leàheures Au siège de l'entreprise, sise
Nous vous rappelons que votre présence est obligatoire.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION AD HOC DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS DE LA COMMISSION AD HOC DE DISCIPLINE DE L'ENTREPRISE

Les membres de la commission ad hoc de discipline de l'entreprise., soussignés,
se sont réunis au siège de l'entreprise, sise
M, Fonctions, Structure d'appartenance :,
■ <u>APRES AVOIR</u> :
 Entendu le rapport présenté par; Etudié et analysé les documents constituant le dossier disciplinaire; Auditionné l'intéressé, assisté (s'il y a lieu) de M Auditionné les témoins ci-après : (nom, fonctions structure d'appartenance) Etc
• <u>DECIDENT CE QUI SUIT</u> :
- Déclarent que les griefs et fautes reprochés à l'intéressé sont arrêtés comme suit :
- Considèrent que ces faits et manquements relèvent bien d'une faute du
- proposent à l'unanimité – à la majorité des voix (rayer la mention inutile) la sanction suivante :
SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS
Noms : .qualité : .signature :

DECISION N° /17

LE DIRECTEUR

-	Vu les statuts de l'entreprise COSIDER CONSTRUCTION
-	Vu la décision n° du Désignant Monsieur en qualité de
	Directeur du et lui conférant les pouvoirs les plus étendus.
-	Vu le rapport du Réf : du
-	Vu la décision n° du portant création de la commission de
	discipline AD HOC.
-	Vu la convocation aux membres de la commission AD HOC réf : du
-	Vu la convocation pour audition de Monsieur Réf : du
-	Vu le procès verbal de la réunion de la commission AD HOC du
-	Vu la qualification des faits reprochés comme faute du 3éme degré.
-	Vu l'article 73.2 de la loi n° 90.11 du 21.04.90
-	Vu la convention collective de l'entreprise
-	Vu les articles 101-102-103-108-109 alinéa115-3 et 117 alinéa 1 du
	règlement intérieur de l'entreprise.
-	En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts.
	<u>DECIDE</u>
<u>Al</u>	RTICLE 01 : Monsieur est licencié sans indemnité ni délais de congé conformément a l'article 115 du règlement intérieur pour faute
	du 3eme degré.

ARTICLE UZ	: la presente decision prend effet à compter du
ARTICLE 03	: Messieurs le responsable du personnel, de la
	sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.
	Fait à LE LE
	<u>LE DIRECTEUR</u>

MISE EN DEMEURE

<u>Mo</u>	nsieur :
Ref. :	re.
Monsieur;	
Nous avons le regret de condepuis le	stater que vous êtes en absence irrégulière
	indons de reprendre votre poste de travail, re absence dés réception de la présente.

Faute de quoi, nous nous verrons dans l'obligation de faire application des dispositions du règlement intérieur en la matière.

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de nos meilleures salutations.

MISE EN DEMEURE

Monsieur :
•••••••••••••••••
<u>REF :</u> <u>Date:</u> <u>Objet :</u> 2 ^{ére} Mise en demeure.
Monsieur,
Additionnellement a la mise en demeure du nous vous rappelons que vous êtes toujours en absence irrégulière et ce depuis le
A cet effet, nous vous demandons de reprendre votre poste de travail, muni des justifications de votre absence dans les (24) vingt quatre heures qui suivent la réception de la présente
Faute de quoi, nous nous verrons dans l'obligation de faire application des dispositions du règlement intérieur en la matière.

Veillez agréer, Monsieur l'expression de nos meilleures salutations.

MISE EN DEMEURE

اعذار التاريخ الموضوع اعذار في إطار في إطار ولهذا الموجب نعذركم برسالة الحالية يفوق في أيام طبقا لشروط العقد.

الرئيس المدير العام



AUTORISATION D'ABSENCE

(Article du règlement intérieur)

M : Matricule :
EST AUTORISE (E)
A quitter son poste à Heures Date :
A rejoindre son poste à Heures Date :
A s'absenter de son poste durant la journée du
Destination de l'agent :
Pour le motif suivant (précisez motif) :
L'intéressé (e) Visa de la hiérarchie
Date :



Absence - Retard Nom & prénom :	
- Absence	
- Retard	
Fonction :	
☐ ■ Absence de votre poste de travail sans autorisation de votre hiérarchie	
•	les
REPONSE:	
Signaturo	
Signature:	
oignature.	
☐ Mettre une croix dans la case correspondante.	

PRO-08-ENR-34

Le Directeur des Ressources Humaines

NOTIFICATION DE SANCTION

	ment intérieur de l'entreprise, Article ; 101, 102, 103 du du
- ARTICL	DECIDE <u>E 1.</u> Mr :
	Fonction : Structure d'appartenance :
	EST RECONNU AVOIR COMMIS LA FAUTE SUIVANTE :
ARTICLE 2	Cette faute relève d'une sanction du degré (Article
	_ Il est infligé à Mr conformément a l'article du règlement e l'Entreprise la sanction suivante :
	:. Le responsable de la structure et la Direction des Ressources Humaine ée de l'exécution de la présente décision.
	le
	Le Directeur
Copies:	- Dossier administratif
-	······································



DEMANDE DE

☐ Titre de Transport							
Nom & Prénoms : FONCTION :							
Affectation :							
Trajet à effectuer :							
Moyen de transport :							
□ AVION	□ TRA	AIN					
□ VEHIC	ULE DE SERVICE						
□ VEHICULE DE PERSONNEL							
Date de départ :	Heure :						
Date de Retour :	Heure :						
Objet de Mission :							
Organisme Ou Structure d'accueil :							
Personne à Contacter :							
Avance demandée que fe	ois de mission . Oui	Montant					
Avance demandee sur no	ais de mission : Oui Nor						
	INOI	I					
NB : Toute avance doit être régularisée dans les 48 heures après le retour							
Le demandeur	Hiérarchie	Avis du Président directeur Général					
DATE :	DATE :	DATE :					
Signature	Signature	Signature					

☐ Ordre de Mission



RELEVE DES EMOLUMENTS

Réf
Je soussigné M :
Agissant en qualité de :
Certifie que : M
Exerce au sein de COSIDER Construction
Sise:-
Les fonctions de :
Duà ce jour.
Et a perçu durant la dernière année
un salaire brut (toutes indemnités comprises) de :
Retenue sécurité sociale :DA
Retenue IRG :
Le Salaire Net Annuel DA
Fait à la demande de l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit
Fait àle

Le responsable ayant pouvoir de délivrance de ce document



RELEVE DES EMOLUMENTS

Le responsable ayant pouvoir de délivrance de ce document



SOLDE DE TOUT COMPTE

rela	présente attestation de solde e tion de travail liant M entreprise et ce à compter du :	Oc	cupant le poste	e de :			
Cal	cul des éléments du solde de t	out compte					
<u>Dés</u>	<u>ignation</u>		A RETENII	R A PAYER			
	Salaire de base						
	Rappel salaire de base (s'il y	a lieu)					
	Primes et indemnités diverse	s					
	Cotisables et imposables (à d	étailler)					
	Salaire de poste						
	Retenue cotisation CNAS						
	Primes et indemnités diverse	s					
	N/cotisables et imposables (à détailler)					
	Salaire brut imposable						
à l'er Calcu Désig COS lettre et de	Retenue I.R.G	L					
	Primes et indemnités diverses						
	N/cotisable et N/imposable	N/cotisable et N/imposable (à détailler)					
	Totaux						
	Net à payer						
lett	Je soussigné(e) M SIDER Construction , sise à I res) le toutes primes et indemnit sation de la relation de travail	Dar El Beida , mon solde o en paien és quelqu'en soit la natu	de tout compte nent des salaire	pour la somme de : (en es, accessoires de salaire			
		Date et signatures					
	Agent	Chef du personnel		Directeur			

NB: Pour toute éventuelle contestation du présent solde, un délai de forclusion de deux (02) mois est fixé à cet effet conformément à l'article 149 de la convention collective de l'entreprise.

COSIDER 'Construction' POLE

SUIVI AFFAIRES INSPECTION DE TRAVAIL

	N°	Nom et prénom	POSTE DE TRAVAIL	GROUPE SP	INSPECTION DE TRAVAIL	MOTIF DE LA CONVOCATION	DATE DE L'AUDIENCE	RESULTAT DE L'AUDIENCE
	1							
ш	2							
CADRE	3							
ΙĶ	4							
	5							
	6							
	1							
SE	2							
MAITRISE	3							
l ₩	4			lacksquare				
È	5							
	6							
2	1							
◙	2							
5	3							
<u> </u>	4							
EXECUTION	5							
ш	6							



FICHE D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE INDIVIDUELLE

Réf:	//	
Date:		

« Collectif de Production »

- Situation de la Fonction	:
----------------------------	---

Nom & Prénom :	
Intitulé de la fonction :	
Affectation:	

- Performances Individuelles : Evaluation Trimestrielle :

CRITERES INDIVIDUELS	POINTS A ATTRIBUER PAR TRIMESTRE			
Période	1er TRM	2 ^{éme} TRM	3 ^{éme} TRM	4 ^{éme} TRM
Relations avec la hiérarchie et les collègues de travail	/04	/04	/04	/04
Respect des normes hygiène et sécurité	/06	/06	/06	/06
Assiduité	/06	/06	/06	/06
Aspect extérieur (vêtement - propreté)	/04	/04	/04	/04

Total	/ 20	/ 20	/ 20	/ 20
-------	------	------	------	------

RESPONSABLE HIERARCHIQUE



FICHE D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE INDIVIDUELLE

Réf:	//	
Date:		

« Collectif de Soutien »

_	Situation	de	la	Fonction	
---	-----------	----	----	----------	--

Nom & Prénom :	
Intitulé de la fonction :	
Affectation:	

- Performances Individuelles : Evaluation Trimestrielle :

CRITERES INDIVIDUELS	POINTS A ATTRIBUER PAR TRIMESTRE			
Période	1er TRM	2 ^{éme} TRM	3 ^{éme} TRM	4 ^{éme} TRM
Objectifs individuels (à définir avec le hiérarchique et la fiche de fonction)	/10	/10	/10	/10
Intégration au processus de management de la qualité	/04	/04	/04	/04
Comportements attendus (préciser sur fiche de fonction dans les savoirs être)	/04	/04	/04	/04
Respect des normes hygiène et sécurité	/02	/02	/02	/02

Total	/ 20	/20	/ 20	/20
-------	------	-----	------	-----

RESPONSABLE HIERARCHIQUE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES le
REF:
ATTESTATION – TEMOIGNAGE (Accident de travail)
Je soussigné (e) Mme ; Melle ;Mr :
Né (e) le :
Demeurant à :
Fonction occupée :
Atteste l'exactitude des faits ci-après dont j'ai été le témoin :
Je délivre la présence attestation et affirme sur l'honneur de la véracité du présent témoignage.

(Signature, références pièce d'identité en cours de validité du témoin)